

POSTE A PROFIL (PAP) Coordonnateur de l'unité d'enseignement du CHU de Montpellier	FICHE DE POSTE ANNEE 2026
---	--

IDENTIFICATION DU POSTE	CADRE GENERAL	<i>Références :</i> - Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation, - Convention constitutive de l'unité d'enseignement du CHU de Montpellier (13 mars 2023) L'enseignant spécialisé d'UE en hôpital dispose du CAPASH ou d'un titre équivalent.
	DESCRIPTION DU POSTE	Sous l'autorité de l'inspecteur d'académie de l'Hérault, directeur académique des services de l'éducation nationale et sous la responsabilité pédagogique de l'inspecteur de l'éducation nationale ASH, le coordonnateur exerce sous l'autorité fonctionnelle du directeur du CHU (ou son représentant) et des médecins-chefs de service, au sein d'une unité d'enseignement qu'il organise et anime. Le coordonnateur garantit la continuité de scolarité des enfants et adolescents hospitalisés.
MISSIONS ET COMPÉTENCES	CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES	Missions : - coordonner l'ensemble des moyens d'enseignement disponibles et élabore le projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement avec l'équipe d'enseignants, - organiser et animer l'Unité d'Enseignement en tenant compte des spécificités de ce type d'établissement, - coordonner les relations de l'équipe enseignante avec l'administration hospitalière, les médecins, les différents services, les personnels, - coordonner les relations de l'équipe enseignante avec les services de l'Éducation Nationale, - rédiger le projet pédagogique de l'UE en concertation avec l'équipe enseignante, - établir le bilan annuel de fonctionnement de l'UE, - participer aux réunions institutionnelles, - arrêter les emplois du temps et les services des enseignants, - organiser et mettre en place les examens des élèves hospitalisés. Connaissances et compétences requises : - Connaissance du système éducatif, de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de difficultés scolaires et/ou en situation de handicap, - Capacités à communiquer aisément avec tous les acteurs du système éducatif et les partenaires concernés, - Connaissances relatives à l'orientation et à la formation professionnelle, - Aptitude à la conduite de réunion, - Qualités relationnelles, d'écoute, de communication et d'adaptabilité, - Méthodologie et rigueur dans la gestion et la présentation des dossiers et des informations, compétences rédactionnelles, - Disponibilité horaire et souplesse quant à l'organisation de son travail, - Compétences informatiques et numériques, - Aptitudes à se distancer face aux problématiques liées à la maladie et au handicap, Outre la maîtrise de compétences et connaissances actualisées, la fonction de coordonnateur du bureau départemental des aides humaines nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.
CONDITIONS D'EXERCICE	ORGANISATION DU SERVICE	Le coordonnateur de l'U.E. du CHRU Montpellier inscrit son action dans le cadre du fonctionnement défini par la convention constitutive de l'Unité d'Enseignement du CHU de Montpellier (13 mars 2023). Les horaires et les semaines d'activité sont arrêtés par le supérieur hiérarchique sur la base de 1607 heures annuelles, modulés en fonctions des besoins variables au fil de l'année scolaire. Poste incompatible avec un exercice à temps partiel.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE et NOMINATION	Les candidatures seront accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	CONTACT	Conseillère pédagogique SDEI : Mme Gaëlle REZE-UBEDA Tel assistante SDEI : 04.67.91.53.21